Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260702-D37DSTE_JN26-DE

DSTE

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

37- VELOS BREIZHGO / CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE LOCATION DE VELOS ELECTRIQUES EN LIBRE SERVICE EN GARE DE FOUGERES

Rapporteur : M. FESSELIER

Afin de promouvoir l'intermodalité entre le vélo et le réseau BreizhGo, la Région promeut une offre de location de vélos électriques en libre-service en gares : les Vélos BreizhGo.

L'objectif est d'offrir aux usagers la possibilité de réserver un vélo, accessible en libre-service à la descente du car pour parcourir les derniers kilomètres qui séparent la gare de leur destination finale. L'usage ciblé est celui d'une utilisation de quelques heures à une journée, dans le cadre d'un parcours intermodal avec le car. L'accès au service se fera à travers l'application BreizhGo actuellement en cours de développement ainsi qu'avec la carte KorriGo.

La fourniture et la pose du matériel, incluant les éventuels travaux, ainsi que l'exploitation du service, y compris tous les aspects liés à la maintenance et à la gestion de la relation clients, sont confiées pour une durée de quatre ans à l'entreprise *« Ecovélo »* (Société par Actions Simplifiée *Human Concept*).

Un premier ensemble de 15 gares a ainsi été identifié, dont la gare de Fougères fait partie. Au démarrage, chacune des gares sera équipée d'une station de 10 vélos.

Pour cette première phase d'expérimentation, la Région assure la maitrise d'ouvrage du projet et en assume le financement. Un processus de suivi et d'évaluation permettra de rendre compte mensuellement et annuellement du fonctionnement du service, dans l'objectif de pouvoir opérer des ajustements en cours de contrat et de décider, au terme du marché, des modalités de poursuite.

Une Convention de partenariat tripartite relative à la mise en place du service de location de vélos électriques en libre-service en gare de Fougères est proposée à la signature des trois parties : la Région, la Ville et l'entreprise *« Ecovélo »*.

La Ville autorise la Région à occuper l'emprise nécessaire à l'implantation d'une station de vélos électriques en libre-service à proximité de la sortie de la gare de Fougères. La station occupera une surface de 8,80 m x 2,75 m, incluant l'espace de dégagement des vélos, et sera implantée sur la parcelle AL 1.

L'occupation est consentie contre le paiement d'une redevance d'occupation du domaine public d'un montant annuel fixé à 469,24 €, versée par la Région à la Ville.

Les frais d'installation de la station vélo sont à la charge de la Région. Ils intègrent :

- ✓ le coût des équipements : vélos, bornes, totem ;
- ✓ les travaux de génie civil nécessaires à la pose des stations : préparation des sols, reprises de trottoirs, etc.
- ✓ la commande du point de livraison électrique auprès du gestionnaire de réseau local et la réalisation des ouvrages nécessaires au raccordement électrique des stations (réalisation des tranchées, fourreaux, réfection des revêtements, etc.).
- ✓ les travaux nécessaires au raccordement du point de livraison à la station.

Signé électroniquement par Aurélie GARNIER le 01/07/2026 15:25

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260702-D37DSTE_JN26-DE

Au regard de la configuration du site et des différentes contraintes techniques relevées, il est convenu que le raccordement électrique de la station s'effectue sur un point de livraison existant, propriété de la Commune, avec la mise en place d'un sous-compteur dédié à la station. Les frais relatifs à l'abonnement et la consommation électriques sont à la charge d'Ecovélo.

La convention serait conclue jusqu'au 30 octobre 2029 et prendra effet à compter de sa signature par les Parties.

Après avis favorable des membres de la Commission Transition Ecologique et Energétique, Travaux, il est proposé au conseil municipal :

- ✓ de valider les conditions de cette convention,
- ✓ d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à la signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères,
Madame le Maire,

La secrétaire de séance,

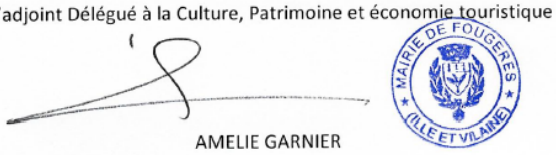
Le Maire



ALICE LEBRET

Signé électroniquement par : Alice LEBRET
Le 2026-07-01T16:05:24+02:00

L'adjoint Délégué à la Culture, Patrimoine et économie touristique



AMELIE GARNIER

Signé électroniquement par : Amélie GARNIER
Le 2026-07-02T13:45:25+02:00

Signé électroniquement par Amélie GARNIER le 02/07/2026 13:45:25